



ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PARCOURS RECHERCHE HUGO « Plan d'action hospitalo-universitaire HUGO » Année 2022

GUIDE D'INSTRUCTIONS



Soumission électronique par le pilote « plan d'action HU HUGO » de la discipline
à : contact@chu-hugo.fr

Date limite de soumission des dossiers complets : 17 mai 2022 midi

1. PRESENTATION

Dans le cadre de son axe de travail « plan d'action HU », destiné à consolider les spécialités médicales identifiées comme fragiles sur le plan hospitalo-universitaire au sein de l'interrégion, l'Assemblée Générale du GCS HUGO a délibéré favorablement sur des actions de soutien spécifiques visant à faciliter l'engagement dans un parcours hospitalo-universitaire pour les jeunes praticiens dès la phase de l'internat.

Une subvention 'Parcours recherche- plan d'action HU HUGO' est mise en place dans ce cadre.

Dotée d'un montant de 40 000 €, la subvention est destinée à participer à la prise en charge de la rémunération de l'interne pendant son parcours recherche.

Elle concerne les internes relevant d'une des disciplines ciblées dans le cadre du plan pour mener un travail de consolidation collective : anatomopathologie, urgences, imagerie et chirurgie orthopédique et traumatologique.

Cette subvention est régie par un enjeu disciplinaire interrégional, porté collectivement par les responsables Hospitalo-Universitaires des disciplines concernées pour faire émerger un jeune

médecin et l'accompagner vers un parcours hospitalo-universitaire au sein d'HUGO. Cette subvention représente une opportunité alternative pour les candidats.

2. DIFFUSION DE L'APPEL A CANDIDATURES

L'appel à candidature est ciblé.

La coordination du GCS informe du lancement du présent appel à candidatures les pilotes médicaux et les responsables médicaux des groupes de travail interrégionaux constitués dans les quatre disciplines sus-mentionnées.

Ces derniers sont invités à relayer cet appel à candidature auprès des internes susceptibles d'être concernés.

Les directeurs généraux des CHU d'HUGO et les doyens des facultés de médecine de l'interrégion sont informés du lancement de l'appel à candidature ciblé.

3. CRITERES D'ELIGIBILITE

3.1 – Les internes éligibles

Les internes éligibles répondent aux conditions suivantes :

- Interne de Médecine de phase d'approfondissement ou de consolidation (entre la 2^{ème} année et la fin de l'internat),
- Ayant un projet de carrière hospitalo-universitaire au sein d'HUGO dans une des quatre disciplines sus-mentionnées.

3.2 – Le projet

- L'interne complète son parcours recherche en poursuivant ses travaux de recherche et/ou sa formation complémentaire en recherche au sein d'une unité de recherche.
- Il fait l'objet d'un accompagnement par un responsable HU identifié.
- Au cours de cette année, l'interne se consacre à temps plein à son projet de recherche et n'a pas de stage de formation pratique prévu en vue de l'obtention du DES.

4. MODALITES DE SELECTION

4.1 – Pré-sélection

Une pré-sélection des internes éligibles à ce dispositif est organisée par le responsable hospitalo-universitaire désigné comme pilote de chacune des quatre disciplines ciblées, qui se concertent dans le cadre du groupe de travail « plan d'action HU » qu'ils ont constitué.

Chaque discipline ne peut présenter la candidature que d'un seul candidat.

Cette pré-sélection permet de s'assurer que les internes candidats s'inscrivent dans un projet hospitalo-universitaire dans un CHU d'HUGO, et font l'objet d'un accompagnement adéquat dans leur parcours de recherche.

L'avis du coordonnateur local du DES et du doyen est requis pour chaque interne pré-sélectionné.

Le dossier de l'internes pré-sélectionné(s) est transmis par le pilote médical « plan d'action HU » de la discipline à l'administrateur du GCS HUGO.

4.2. Sélection

- Les dossiers seront expertisés par deux membres de la Commission d'Evaluation Scientifique (CES) du GIRCI Grand Ouest.
- Un jury est organisé pour la sélection, composé du coordonnateur du GIRCI Grand Ouest, le coordonnateur du GIRPI, de l'administrateur ou son représentant et le Président de la CES.
- La sélection des dossiers est fondée sur les critères suivants :
 - Le respect des critères d'éligibilité
 - Le projet scientifique : qualité scientifique du projet, pertinence du projet, cohérence interrégionale du projet, accompagnement du projet par un hospitalo-universitaire du Grand Ouest
 - Le demandeur : formation et diplômes, motivation, projet professionnel au sein d'HUGO.

La subvention sera attribuée à un candidat parmi les quatre présentés (1 par discipline) selon les modalités de sélection décrites ci-dessus.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer cette subvention si aucun des projets ne répond aux critères attendus.

5. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

Date de lancement de l'appel à candidatures	1 ^{er} avril 2022
Date limite de transmission des dossiers des internes pré-sélectionnés par le pilote médicale de l'action HU HUGO	17 mai 2022 midi
Date prévisionnelle de publication du résultat	15 juillet 2022

Le projet retenu sera annoncé sur le site du GCS HUGO et chaque candidat recevra une réponse par courriel.

6. COMPOSITION DES DOSSIERS

1. Coordonnées du candidat
2. Lettre de motivation du candidat
3. CV du candidat (2 pages maximum - format libre)
4. Coordonnées de l'unité de recherche d'accueil
5. Lettre de soutien du PU-PH de la discipline clinique
6. Visa du coordonnateur local du DES et du doyen
7. Visa du Directeur Général (ou son représentant) de l'établissement de rattachement
8. Présentation du projet de recherche (maximum 3 pages) :
 - a. Titre du projet
 - b. Intérêt général et scientifique du point de vue du projet professionnel et du point de vue de la discipline
 - c. Objectif du projet
 - d. Méthodologies utilisées
 - e. Retombées attendues
 - f. Bibliographie sommaire (5 max)
 - g. Phases de déroulement du projet dans le temps

Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai sera jugé irrecevable.

7. INFORMATION RELATIVE AU TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES RENSEIGNEES DANS LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le GCS HUGO est le responsable du traitement des données personnelles qui figurent dans le dossier de candidature. Il conservera celles nécessaires à l'évaluation et au suivi des projets. Conformément au Règlement général sur la protection des données 2016/679 et à la loi informatique et libertés n°78-17 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et à la portabilité de vos données et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour les exercer, veuillez adresser votre demande par mail à l'adresse suivante : contact@chu-hugo.fr.

8. CONTRACTUALISATION

Le CHU de rattachement de l'interne lauréat est destinataire de la subvention qui lui permet de couvrir la rémunération de l'interne pendant douze mois.

Une contractualisation tripartite est établie entre le GCS HUGO, le CHU d'affectation et l'interne, avec visa du doyen, intégrant un engagement de l'interne sur l'objectif des deux semestres dans la construction de son projet de recherche et, le cas échéant, sur la réalisation d'un post-internat dans l'établissement (ou dans l'interrégion).

9. ENGAGEMENTS

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation totale du présent guide d'instructions. Il sera accessible pendant toute la durée de l'appel à candidature sur la page internet dédiée.

Dans le cadre des actions de communication internes ou externes liées à cet appel à projets, le-la lauréat-e autorise par avance, pour une durée de un (1) an à compter de la remise du prix et pour le monde entier sans pouvoir prétendre à aucun droit ni rémunération ni indemnité quel qu'il soit, l'organisateur à :

- citer leur nom (personnel et/ou de leur entreprise);
- faire état de leurs actions et projets ;
- utiliser et diffuser les vidéos et photographies pouvant être prises lors de présentations du projet et leurs noms ; sous toutes formes et par tous procédés connus et inconnus à ce jour, et sur tous supports actuels ou futurs du GCS HUGO et sans que cette liste soit limitative.

Le-la lauréat-e renonce ainsi uniquement pour les besoins de ce prix à revendiquer tout droit sur leur image et leur nom.

Le-la lauréat-e pourra être sollicité dans le cadre de la réalisation d'un bilan d'avancement.

Le-la lauréat-e mentionnera le soutien du GCS HUGO à l'occasion de toute action de communication ou publication résultant du projet financé « This work was granted by the French network of University Hospitals HUGO ('Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest').»

Les documents nécessaires à la soumission d'une candidature au présent appel à projets peuvent être téléchargés sur le site : <https://www.girci-go.org/>.

Pour toute information complémentaire :

contact@chu-hugo.fr

GCS HUGO

CHU d'Angers

4, rue Larrey

49933 ANGERS Cedex

02 41 35 63 55/ 02 41 35 63 43